

CNIGEM

Collectif National Inter-GEM

Voir la version en ligne

Chers amis des GEM et du CNIGEM, cette lettre s'adresse à vous tous et à vocation à être partagée. Merci de la faire circuler autour de vous I

1 - Pass sanitaire et vaccinations, d'abord, en parler ensemble !

Cette crise Covid qui dure pose bien des questions, à nous tous, au-delà de nos associations/GEM, notamment sur les meilleures manières de nous en sortir!

Les GEM ont, bien entendu, leur mot à dire et, certainement, des solutions à proposer dans le cadre des principes de l'entraide mutuelle et la participation sociale!

Le CNIGEM ne donne jamais de directives, conformément au principe qui consiste à favoriser l'autonomie des GEM en tant qu'associations et à préserver la liberté de chacun. Nous ne saurons trop conseiller, cependant, d'organiser au sein de chaque GEM des groupes de discussion pour que chacun puisse s'exprimer librement et entendre les arguments, que ceux-ci aillent dans le sens qu'il souhaite ou que ceux-ci soient en contradiction avec sa position. On peut aussi, à plusieurs, collectés toutes les informations disponibles auprès des ARS, des municipalités et autres partenaires, voir les textes et règlements en cherchant dans la presse, les médias, sur le Net... en gardant bien entendu un regard critique sur ce que l'on peut entendre ou lire.

Nous rappelons qu'il n'est interdit à personne de changer d'avis (tout le monde peut se tromper !) et qu'**une des modalités possible** pour décider au sein de l'association/GEM est le vote de « conduites à tenir » et le respect de la majorité exprimée.

> La vaccination <

La situation de nos amis des Antilles est très grave et doit faire sérieusement réfléchir sur la protection vaccinale gratuite. Les salariés des GEM ne sont pas officiellement cités dans la loi. **La question se pose** néanmoins à eux-mêmes si les GEM ne sont pas des établissements sanitaires ni médicosociaux. Ils accueillent, quelquefois dans des lieux « restreints », du public avec certaines personnes particulièrement vulnérables.

Concernant les adhérents et membres l'acceptation ou non de se faire vacciner est aussi de leur responsabilité. Il peut exister des contre-indications médicales! **Pour ces personnes et toutes celles qui ne souhaitent pas s'associer aux décisions générales du GEM**, il faut alors déterminer quelles seront les propositions et modalités à suivre pour garantir l'égalité des droits et l'égalité des chances, comme le dit <u>la loi fondatrice des GEM (11 février 2005)</u>.

> Le pass sanitaire <

La loi promulguée le 5 aout 2021 est valable jusqu'au 15 novembre 2021. Elle confirme l'utilisation du pass sanitaire et la vaccination obligatoire pour certains professionnels. Le pass sanitaire est nécessaire pour l'accès à de nombreux lieux de soins et de vie sociale.

Le Conseil constitutionnel a validé la loi (<u>sauf deux points</u>): En pleine nouvelle vague de l'épidémie de Covid-19 et en tentant d'établir une « *conciliation équilibrée* » entre les exigences de protection de la santé et des libertés individuelles, le Conseil constitutionnel a précisé que **les contrôles** du pass sanitaire devront se fonder sur des critères excluant toute discrimination.

Certains GEM ont déjà longuement discuté et adopté des positions, merci de nous les transmettre pour qu'on les publie sur le site et que d'autres puissent à leur tour en débattre, aujourd'hui, l'Entraide Mutuelle est primordiale!!

Les gestes barrières ne sont pas encore en voie d'extinction : bien rappeler qu'une personne, vaccinée ou non, qui présente des symptômes même légers, doit rester chez elles, se tester pour savoir de quoi il s'agit, s'isoler et se soigner. Prévenir le GEM peut être, dans ce cas, un geste citoyen !

A lire également :

Santé et sécurité -Protocole sanitaire au travail : quelles évolutions depuis le 9 août ? | service-public.fr

2 - Les assises de la psychiatrie et de la santé mentale

La Ministère de la Santé nous demande d'intervenir aux Assises de la santé mentale et de la psychiatrie qui auront lieu les lundi 27 et mardi 28 septembre 2021 en visioconférence.

Extraits de la présentation : Placé sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, ce grand moment de débat national réunira l'ensemble des acteurs concernés : usagers, familles, professionnels, collectivités, institutions, organismes publics et privés. Il doit permettre de dresser un état des lieux partagé de la prise en charge de la santé mentale des Français, de l'offre de soins en psychiatrie et de l'accompagnement qui leur est proposé pour en tracer les perspectives d'amélioration.

Nous vous ferons parvenir le programme dès sa réception ! Il vous sera alors aussi possible de nous faire remonter vos observations de terrain.

3 - Informations

Notez bien la date du **MERCREDI 1er DECEMBRE 2021**: **Journée nationale de tous les GEM, salle Laroque au ministère de la santé**: « Le pouvoir d'agir des acteurs des GEM à l'épreuve du COVID 19, et maintenant on fait quoi ?!

Vous êtes nombreux à demander la reprise de visio les « m@rdisolidaires » ce sera le MARDI 7 septembre pour les adhérents de GEM! <u>Mais vous pouvez déjà vous inscrire sur cette page</u>.

Le CNIGEM, l'Entraide de l'Entraide, août 2021.



Voir tous les actualités

Vous voulez être informé sur les GEM abonnez-vous aux actualités du CNIGEM



Les partenaires du CNIGEM:























Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}. <u>Se désinscrire</u>

Envoyé par



© 2021 Cnigem